

Compte rendu réunion du 29 11 2021



Lieu : Salle Socioculturelle à Lesménils



Date : 29 NOVEMBRE 2021



Heure : 17H – 18h30



Participants : à distance, en présentiel, voir détail sur feuille d'émargement jointe.

Points à l'ordre du jour :

- I. Point sur les initiatives prises par chacun
- II. Réflexion sur l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges des véhicules électriques (SDIRVE)
- III. Création par SDE54 d'un poste de chargé de coordination en énergie, au service des EPCI
- IV. Questions diverses proposées par les EPCI.

L'appel est fait par le Président, pour les élus présents en visioconférence et en présentiel.

Présents :

DISTANCIEL	PRESENTIEL
Vincent CANNONE	Noël GUERARD
Jean Jacques BLAISE	Jérôme KLEIN
Alain GRIS	Gérard ANDRE
Jean-Marc LEON	Dominique GOEPFER
Claude DELOFFRE	Bruno PELLERIN
Isabelle BORDEAUX	Jean-Claude GRASSER
René WAGNER	Bernard LEHEUX
Philippe COLIN	Jean-Luc STAROSSE
Lionel LARA	Jacques FERRARI
	Jean-Louis GOBERT

Compte rendu réunion du 29 11 2021

Relevé de décisions : **La commission a donné un avis favorable sur l'ensemble des points abordés :**

- a. La réalisation d'un Schéma Directeur IRVE par SDE54 sur l'ensemble des EPCI de son périmètre nécessitant la prise de compétence optionnelle IRVE par le syndicat
- b. Intégrer le groupement interdépartemental pour l'étude SDIRVE piloté par le syndicat d'électricité d'Indre et Loire.
- c. La demande de financement de l'étude SDIRVE à la Banque des Territoire à un taux maximum de 80%
- d. La mutualisation et la possibilité de proposer des prestations aux EPCI non membres du SDE54 pour la mise en œuvre du SDIRVE.
- e. La création d'un poste de technicien au SDE54, notamment pour suivre le SDIRVE et animer le réseaux des acteurs partenaires du SDE54 sur la transition énergétique.

II. Point sur les initiatives des EPCI

Le Président présente à l'assemblée l'origine de la constitution de la Commission Consultative Paritaire (CCPE) puis énonce les thèmes à l'ordre du jour, l'élaboration du SDIRVE et le recrutement d'un technicien Transition énergétique.

Dans un premier temps, le Président propose à chaque représentant des EPCI présent de faire le point sur la compétence IRVE sur leur territoire et leur avancée en la matière. D'autant plus qu'un décret de mai 2021 a modifié le contenu du schéma IRVE, ceci afin de coordonner les actions sur ce sujet.

Le Président précise que le SDE54 prévoit prochainement des rencontres techniques avec la métropole, et également une rencontre politique pour envisager cette coordination au niveau départemental.

- Mr Alain Gris pour CC Colombey Sud Toulousain. Il existe 1 borne à Colombey les Belles, 1 en prévision sur la plateforme de covoiturage à Alain à recharge rapide. La CC n'a pas la compétence et pas de travail sur le sujet au sein de la CC. L'Interco est intéressée par la coordination départementale proposée.
- Mr Noël GUERARD pour CC PAM : CC rien, Certaines villes ont délibéré pour installer qq bornes. PETR val de lorraine, petit schéma réalisé. Quelques bornes sont installées à ce jour, via la métropole.
- Mr Jérôme KLEIN pour la CC du Saintois : 2 bornes sont installées aux pts stratégiques (château d'Haroué et au centre de Vézelize, à proximité des commerces). Aucun travail n'a été réalisé, ni à l'échelle du pays, ni à l'échelle de la CC .
- Mr Bruno PELLERIN pour la CC Pompey – Ambiguïté sur la compétence, la CC est AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité), comme toutes les CC. Quelques bornes ont été déployées sur la CC qui est en veille sur la réalisation du SDIRVE. La CC est membre du groupement de la Métropole pour l'installation de bornes. Le projet d'échelle départementale est cohérent et la CC est ouverte à ce projet d'un schéma à taille départementale.
- Mme Dominique GOEPFER, pour la CC Moselle et Madon : quelques bornes sont installées par la CC (complexe sportif, piscine...) la CC est intéressée par le schéma.

Compte rendu réunion du 29 11 2021

- Mme Isabelle BORDEAUX / Mr LEHEUX Bernard pour la CC Sel et Vermois, il en existe des privés. La CC en possède 3 sur les gares, l'aire de covoiturage a également 1 borne installée. La CC réfléchi à un hub énergétique hydrogène. Sur le projet de schéma SDIRVE les élus trouve la démarche intéressante. Les élus en reparlent avec le conseil communautaire.
- Mr Jean Luc STAROSSE pour la CC Terres toulaises : C'est une CC rurale. Il n'y a pas de schéma et pas de bornes publiques. La Gare de Toul est en cours de réhabilitation, il est prévu d'y installer des bornes. La CC effectue un travail sur l'hydrogène. QST ? est-ce que la compétence mobilité prise par la CC suffit ou faut-il la compétence « création et entretien IRVE » ?
- Mr Jean Marc LEON pour la CC Cœur de Pays Haut : 10 bornes sont implantées sur 24 communes, la CC n'est pas AOM. C'est le syndicat de transport ST2B qui couvre les 2 CC Cœur de pays haut et Orne Lorraine confluence. Il existe des bornes privées sur les commerces. Quant à la réflexion sur le schéma départemental SDIRVE la CC est intéressée.
- Mr Gérard ANDRE pour la CC Mad et Moselle : Il y a 1 borne sur le parking de l'intercommunalité, et 1 à Corny. La CC est AOM et la démarche départementale pour un SDIRVE intéresse.
- Mr WAGNER René pour la CC du Sânon/CA St dié des Vosges : il n'y a pas de schéma, il existe 2 bornes sur la commune d'Einville aux Jards. La CC travaille avec le PETR Lunévillois sur ce sujet de la mobilité.
- Mr Philippe COLIN pour la CC de Vezouze en Piémont, la CC fait partie de l'AOM du Lunévillois. Favorable au SDIRVE

Question de Mr Jean- Luc Starosse : une interco a-t-elle besoin de la compétence mobilité pour intervenir sur le sujet des bornes ?

Réponse de Mr CUNAT Stéphane : Non, comme pour la réalisation d'un SDIRVE, pour poser des bornes, il faut la compétence « création et entretien des IRVE » qui est indépendante et n'est pas intégrée à la compétence mobilité.

III. Réflexion sur l'élaboration d'un SDIRVE

Intervention de Jérôme KLEIN : sur la métropole, fin du marché « entretien, supervision d'IRVE » par achat groupé en février 2022. La métropole a fait le bilan et l'ensemble des acteurs souhaitent que cette démarche soit reconduite.

Le SDE54 en tant que AODE, pourrait récupérer la compétence « création et entretien des IRVE » pour réaliser le schéma à l'échelle départementale, afin d'être cohérent sur l'ensemble du territoire.

La métropole, comme tous les EPCI, développe sur les parkings de son ressort (piscine...),

Compte rendu réunion du 29 11 2021

Présentation par Stéphane CUNAT du projet SDIRVE SDE54 :

Un guide a été publié par le ministère de l'écologie, disponible en ligne, qui reprend le cadre réglementaire et méthodologique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021%20-%20Guide%20sch%C3%A9ma%20directeur%20IRVE.pdf>

En 2018 le SDE54 avait initié une démarche (délibération et modification des statuts) pour réaliser un schéma. Cette démarche n'est plus en accord avec la nouvelle réglementation (décret du 10 mai 2021). L'élaboration du SDIRVE doit désormais être faite par les AOM ou les AODE, sous la compétence « création et entretien d'IRVE »

Le SDE54 prévoit, à son prochain comité syndical de décembre 2021, une délibération sur l'adaptation des statuts afin d'avoir cette compétence pour élaborer un SDIRVE.

L'élaboration d'un SDIRVE mutualisé permet d'assurer une cohérence dans le diagnostic et la stratégie du SDIRVE, bénéficier de financement bonifié, de mutualiser le coût et les financements.

Pour la réalisation du schéma il faut compter entre 6 et 8 mois.

Le SDE54 réfléchit aux différents axes possibles pour que les EPCI lui délèguent la réalisation du SDIRVE et sa mise en œuvre : délégation de compétence, transfert de maîtrise d'ouvrage, prestation de service.

Réalisation du SDIRVE :

Le SDE54 projette d'intégrer un groupement d'achat interdépartemental porté par le SDE d'Indre et Loire, 10 syndicats sont annoncés comme participant à ce groupement.

IV. Création par SDE54 d'un poste de chargé de coordination en énergie

Recrutement d'un agent par SDE54, financé par la redevance R1, dont la mission, liée notamment au suivi du SDIRVE, sera d'accompagner les actions en faveur de la transition énergétique, de travailler avec les acteurs identifiés sur les territoires, animer, gérer, identifier les besoins.

Le Président clos la séance en proposant une prochaine rencontre en mai ou juin 2022, après la tenue du comité technique, avec comme point à avancer : les PCAET, les projets ENR et le schéma IRVE.